



Le 6 décembre 2023

**PAR COURRIEL**

**François Ramsay**

Vice-président – Affaires corporatives,  
juridiques et réglementaires et chef de la  
gouvernance (par intérim)

Édifice Jean-Lesage  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2023-0428**

Bonjour,

La présente a pour objet le suivi de votre demande reçue le 27 octobre 2023 et visant à obtenir :

*« Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022, toute note, document, échange ou courriel concernant l'utilisation potentielle petit réacteur nucléaire modulaire (PRM) (en anglais : small modular reactor (SMR)). »*

(Transcription intégrale)

Après analyse, vous trouverez ci-joint un extrait d'une présentation interne sur les petits réacteurs modulaires. Certains renseignements ont été retirés conformément aux articles 37 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la Loi sur l'accès) puisqu'ils contiennent des avis et des recommandations que nous traitons de manière confidentielle.

D'autres documents faisant l'objet de votre demande sont formés en substance de renseignements dont nous pouvons refuser la communication. En effet, nous constatons que ces documents contiennent des secrets industriels appartenant à Hydro-Québec ou un tiers, des renseignements commerciaux, scientifiques et techniques dont la divulgation pourrait notamment comporter des enjeux économiques et stratégiques. De plus, ces documents contiennent certains avis ou recommandations, ainsi que certaines analyses produites à l'occasion de recommandations. Suivant les articles 14, 21 à 24, 37 et 39 de la Loi sur l'accès, nous ne pouvons donc accéder à votre demande.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

François Ramsay

p. j.